

HOUDRY GRENOT

Société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros
Siège social : 114, rue des Moines à Paris (75017)
410 769 467 RCS Paris

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 13 MAI 2026**

[...]

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Philippe Dao de ses fonctions de président

L'Associé Unique,

prend acte de la démission de Monsieur Philippe Dao de ses fonctions de président au sein de la Société, avec effet à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

Constatation de la démission de Monsieur Stéphane Dao de ses fonctions de directeur général

L'Associé Unique,

prend acte de la démission de Monsieur Stéphane Dao de ses fonctions de directeur général au sein de la Société, avec effet à compter de ce jour.

TROISIEME DECISION

Nomination de Monsieur Vianney Langlade de Montgros en qualité de président de la Société

L'Associé Unique,

décide de nommer à compter de ce jour et pour une durée indéterminée en qualité de président de la Société (le « **Président** ») :

- **Monsieur Vianney Langlade de Montgros**, né le 30 août 2001 à Versailles (78), de nationalité française, demeurant 1345, rue Louis Blériot à Buc (78530),

[...]

Monsieur Vianney Langlade de Montgros, déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées, et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

[...]

QUATRIEME DECISION

Refonte statutaire

L'Associé Unique,

après avoir pris connaissance du projet de nouveaux statuts de la Société,

décide d'approuver l'ensemble des modifications qui y sont apportées, et en conséquence, adopte, article par article et dans leur intégralité, les nouveaux statuts de la Société figurant en **Annexe 3**.

[...]

Pour extrait certifié conforme par le Président

bon pour acceptation des fonctions de président de la Société

Signé par :

2AF3F21197F848D...

Monsieur Vianney Langlade de Montgros¹
Président

Le présent extrait a été signé par le Président par voie électronique, via la plateforme de signature électronique DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

En conséquence, conformément aux dispositions des articles 1366 et 1367 du Code civil, le signataire reconnaît et convient (i) pouvoir signer le présent extrait par voie électronique, y compris par l'apposition d'une signature électronique générée par la plateforme DocuSign et (ii) que cette signature électronique revêt la même valeur juridique qu'une signature manuscrite.

¹ Précéder la signature de la mention suivante « *bon pour acceptation des fonctions de président de la Société* ».